



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200605

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2000

Vie Associative/Jumelages

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)

Au titre de 2000 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'OMAPDS (en complément des subventions soumises au CM du 3 mars, 26 juin et 26 octobre 2000) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 99 (pour mémoire)		SUBVENTIONS 2000				
		FONCT	*	CM du 3/03	CM du 26/06	CM du 20 décembre	*	soit en Euros
4380	ADOT 79	2.500 F		3.000 F		5.000 F	5.000 F	762,25 €
4912	Groupe Insertion des Trisomiques	--				2.300 F		350,63 €
9292	Amicale des secouristes niortais	5.000 F	4.000 F		1.000 F	2.000 F	2.000 F	304,90 €
16232	Association française contre les myopathies	--				1.000 F		152,45 €
23356	Ass. des Combattants volontaires	1.000 F		1.000 F		1.000 F		152,45 €
	Comité Niortais d'Aide au Développement	--				3.000 F	3.000 F	457,35 €
						14.300 F		2.180,02 €

* (dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et/ou une activité particuliers de l'association)

Imputation budgétaire : 925.5119.6574 #03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)